

Appel à mobilisation  
Bonjour,

Le CAC38 reste mobilisé au sujet des emprunts toxiques que la Métro a choisi de rembourser par anticipation en abandonnant ses recours au tribunal.

Suite au conseil de Métro du 1er juillet 2016 où nous sommes intervenus depuis la salle (image en une du DL ci-jointe), nous avons déposé deux recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Le premier était un référé en urgence pour bloquer les transactions et contrats que le conseil de Métro avait autorisés à signer.

Mais malgré l'été la Métro et les banques ont agi assez vite pour que notre recours n'ait plus un caractère d'urgence, toutes les pièces ayant été signées avant l'audience de fin août 2016 et le tribunal a donc logiquement rejeté notre requête.

Nous restons toutefois en contentieux avec la Métro cette fois sur le fond par un autre recours. Ce dernier vient de connaître une avancée avec le dépôt début mars d'un mémoire du cabinet d'avocats de la Métro. Cela veut dire que l'audience devrait se tenir avant l'été au Tribunal Administratif Place de Verdun.

Le CAC38 considère qu'il est important de continuer à faire connaître le scandale de ces emprunts toxiques basés sur des parités de change (ici celle entre le Franc Suisse et l'Euro), dont les taux d'intérêt ne sont pas limités et atteignaient plus de 25 % par an quand l'Euro et le Franc Suisse ont été à parité...

Début mars, un autre recours déposé par le CAC30 de Nîmes a obtenu l'annulation de deux délibérations de Nîmes Métropole pour les mêmes délibérations qu'à Grenoble de « sortie des emprunts toxiques » pour manque d'information des élus avant le vote.

Nous pensons avoir les mêmes arguments à défendre et en particulier le fait que le calcul de l'IRA (Indemnité de Remboursement Anticipée) de plus de 50 millions d'euros n'a pas pu être expliquée aux élus.

C'est le sens de notre mémoire en réplique déposé il y a deux semaines en réponse qui est aussi joint.

**Nous demandons à tous les soutiens du CA38 (associations, partis, mouvements, citoyens..) de rester mobilisés et d'être prêts à venir en conférence de presse ainsi qu'au tribunal administratif le jour de l'audience. Nous n'aurons pas beaucoup de temps entre la convocation et l'audience : probablement juste une dizaine de jours.**

**Le CAC38 reste à disposition de toutes et tous pour compléter votre information.**

**Plus que jamais les banquiers doivent payer, pas les citoyens avec l'argent public**

Pour le CAC38

Gilles Kuntz

PS Une analyse de Patrick Saurin du CADTM dans ce numéro du Midi en ligne dès la 2e minute :

<https://www.youtube.com/watch?v=UoxQRry7om0>